

LA COMMUNE DE LOLME **(Canton de Monpazier - Dordogne)**

Etymologie de LOLME : vraisemblablement tirée du mot latin *Ulmus*, orme ou ormeau. Le nom viendrait, à l'origine, d'un ormeau considérable (le lieu était peut-être sacré ou vénéré et peut-être l'objet d'un culte païen localisé) ; sinon, il y aurait eu un habitat gallo-romain « Villa Ulmeda », c'est-à-dire « Maison de l'Orme (ou des Ormes) ». Et il y aurait eu, par la suite, un bâtiment religieux entouré de quelques maisons.

D'après le Révérend Père Carles, la paroisse fut placée sous le vocable de Sainte-Marie (autrement dit la vierge Marie). Collateur : Abbaye de Souillac.

D'après le dictionnaire topographique du Vicomte de Gourgues, il y aurait eu, à Lolme, un prieuré. Ce prieuré était peut-être situé à « Saint-Gringaud », qui serait une déformation de Saint-Grégoire ; ou bien au lieudit « La Trapoune », dont l'étymologie serait « Abbaye de Trappa ». Il se pourrait aussi qu'il y ait eu un petit prieuré au lieudit « Le Coustalou », mais celui-ci se trouve dans la commune de Lavalade ! Mais il devait être situé au lieudit « Les Cabanes ».

Le bourg et l'église de Lolme sont situés à 1 km de la route N. 660 Monpazier - Beaumont, dans le fond d'une cuvette composée de terrains lacustres. En remontant les pentes de cette cuvette, on trouve ici et là, des petits hameaux tels que : Saint-Gringaud, La Barjoune, Jouanasse, Les Peyrouliers, La Trapoune, Le Parc, La Grande Borie du Parc, Le Terme Blanc, Le Gascou, Le Grand Champ, Couge, Les Gardelles, Les Mounards, et une maison de repos près de « La Trapoune » ; il y a également Les Andrieux, Le Castagnol et Les Sagnes.

La commune de Lolme est limitrophe de celles de Lavalade, Sainte-Croix, Rampieux, Marsalès et Saint-Romain. Son point le plus haut se trouve à la pointe extrême près de « La Croix de Saint-Blaise », et culmine à 225 mètres. Le point le plus bas indique 113 mètres au « Petit Moulin » de la Véronne, près du lieudit « Le Bouygadis ». La superficie de la commune est de 692 hectares : elle est arrosée, quand ils ne sont pas à sec, par Le Breyssou, Le Fraysse et La Véronne (orthographiée, selon les cas, de deux autres façons : « Beyronne » et « Beauronne »).

Nous allons voir, d'après l'étymologie de ces trois noms, qu'ils ont presque la même signification et la même origine :

- « *Véronne* » étymol : ancien nom de rivière, italo-celtique vara = eau et onna = rivière.
- « *Beauronne* » étymol. beau = biber, en gaulois veut dire castor, et onna = eau.
- Puis finalement étymologie du nom « *Beyronne* » : racine berro ou béro, en basque et en gaulois = plaine avec forêt de bouleaux (ou de trembles), et onne ou onno ou onna = eau, ce qui peut se traduire par : eau, ou ruisseau dans la plaine, avec forêt de trembles.

Il ne faut pas oublier non plus, que dans Véronne nous avons aussi la racine gauloise verne (ou vergne), qui est un arbre particulièrement tributaire des cours d'eau. On devine souvent un point d'eau rien qu'en apercevant quelques futaies de vergnes.

On ne peut parler de ruisseau ou de rivière sans penser aux moulins. Normalement, il devait y avoir trois moulins sur la « Véronne » dépendant de la commune de Lolme :

- le moulin de « Boussac »,
- le moulin de « Brousse »,
- le moulin de la Rivière ou « Petit Moulin », (peut-être de Saint-Romain ?).

En principe, nous n'avons pas connaissance qu'il y ait eu un moulin à vent sur le territoire de la commune de Lolme. S'il y en avait eu, ç'aurait été, probablement sur la colline des « Mounards » pour bénéficier du maximum de vents.

Voici l'évolution de sa population depuis le début du 19^e siècle :

- en 1815 : 271 habitants,
- en 1872 : 257 habitants,
- en 1911 : 170 habitants,
- en 1937 : 142 habitants,
- en 1990 : 106 habitants.

La vieille église de Lolme, de pur style roman, présente une particularité : ses murs extérieurs sont couverts, par endroits, de très vieilles inscriptions tombales. Mais hélas, difficiles à déchiffrer, car elles sont en grande partie effacées. Elles se rapportent, sans doute, à des sarcophages enfouis le long du mur de l'église. On distingue encore des formes de pieds humains chaussés « à la poulaine », pour la plupart, ces gravures sont fortement ciselées dans la pierre. Cette façon consistant à graver un pied ou des pieds chaussés à la poulaine sur une pierre tombale ou sur les murs d'une chapelle, signifiait paraît-il une prise de possession du lieu à titre posthume. Il s'agirait là d'une coutume héritée des croisades !

Si nous revenons un peu dans le passé, nous nous apercevons qu'en 1365 les paroisses de Lolme et Saint-Romain n'en faisaient qu'une et relevaient de la châtellenie de Montferrand. Si nous jetons un coup d'œil sur le compte du fouage de 1365 sur la paroisse de Lolme, nous y trouvons ce qui suit : « *Castellania Montisferrandi, P. Sti-Romani cum de Lolmi pro XX foc.* ».

En 1631, les ravages d'une épidémie de peste sont cause de désertification et de misère dans nos villes et nos campagnes. La famine succédant à la peste, décime les couches pauvres de la population : alors que faire ? Les notables, qui sont administrateurs ou représentants des paroisses rurales, écrivent aux sénéchaux ou dirigeants des provinces dont ils dépendent, pour leur demander de réduire ou surseoir au prélèvement des impôts.

C'est ainsi que nous retraçons partie d'une lettre adressée, dans ces temps difficiles, par Maître Pierre Rousset notaire royal, scindict de la paroisse de Lolme, à Messire Ducluzeau (sans doute le représentant du sénéchal de Guyenne), dans laquelle il démontre à celui-ci que ladite paroisse est grandement petite, qu'elle ne compte que cinquante huit feux dont cinq sont comme vides, et que la plus grande partie de ladite paroisse est infertile et que l'on n'y recueille plus rien.

La lettre se poursuit ainsi : « d'ailleurs, il y a quatre ans de cela, la contagion fut si grande dans ladite paroisse qu'il en mourut plus des trois quarts, et que la grêle emporta presque toutes les récoltes, dont le vin en particulier, ce qui nous a privés de notre cueillette de l'an dernier. En plus de cela, ceux de la Juridiction de Monpazier ont acheté une grande partie de ladite paroisse et qu'on ne peut les cottiser, vu qu'ils n'ont plus de feux, et ne veulent point payer de taille ! ».

Il y eut à Lolme, sous la révolution, une « Société Populaire » ! En 1790, l'Assemblée Nationale substitua à l'ancienne division par provinces, la division par départements, ceux-ci se subdivisèrent en districts, les districts en cantons, et les cantons en communes ou municipalités.

Monpazier avait caressé l'espoir de devenir chef-lieu de district, mais dans leur projet du 25 janvier 1790, les représentants du Périgord l'englobèrent dans le district de Belvès. Par compensation, Monpazier obtint le tribunal.

Le canton de Monpazier, dans la nouvelle division territoriale, se composait de 12 communes : Monpazier, Capdrot, Biron, Notre-Dame de Biron, Bertis de Biron, Vergt de Biron, Saint-Cernin de Biron, Marsalès, Saint-Cassien, Lavalade, Gaugeac et Soulaures.

Comme on le voit, le canton de Monpazier en 1790, ne comprenait ni Saint-Marcory, ni Saint-Romain, ni Lolme, ni Saint-Avit Rivière.

A cette époque, Montferrand était chef-lieu de canton et ces quatre communes en dépendaient !

Sous le régime de la loi du 27 Pluviose, an VIII, (16 février 1800), on diminua le nombre des cantons : celui de Montferrand disparut. Les communes de Lolme, Saint-Marcory et Saint-Romain furent alors rattachées au canton de Monpazier.

La commune de Saint-Avit Rivière fit partie du canton de Cadouin, et ce jusqu'en juillet 1830.

Nous savons enfin qu'en 1911, la commune de Lolme possédait d'abondantes carrières de pierres, carrières de pierres à empierrer les routes et chemins, carrières de pierres à chaux et carrières de grès - calcaires pour bâtir.

E. CEROU



Eglise de Lolme (Photos J-M.Baras - 2013))



Maison de Lolme (Photo J-M. Baras - 2013)